

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la précarité menstruelle chez les jeunes Question écrite n° 35968

Texte de la question

Mme Albane Gaillot interroge Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances sur le budget alloué au déploiement des distributeurs dans les lycées et collèges pour lutter contre la précarité menstruelle. En France, la précarité menstruelle concerne près de deux millions de femmes. Lutter contre cette précarité est donc un combat prioritaire pour la dignité des femmes. Le Gouvernement a commencé à se saisir du sujet en consacrant en 2020 un million d'euros pour l'expérimentation de plusieurs dispositifs de lutte contre la précarité menstruelle, dont 300 000 euros pour la mise en place de distributeurs de protections périodiques dans des collèges et lycées. De plus, le 15 décembre 2020, une augmentation de 4 000 000 d'euros du budget de l'État alloué à la lutte contre la précarité menstruelle en 2021 a été annoncée. Ce budget cible avant tout les femmes incarcérées ainsi que les femmes et jeunes filles en situation de précarité et très grande précarité, notamment inscrites dans des établissements scolaires d'éducation prioritaire. Mme la députée salue cette initiative qui est un axe important dans la lutte contre la précarité menstruelle. S'il est essentiel d'être particulièrement attentif à ce public fragilisé, la précarité menstruelle touche un spectre bien plus large de femmes et de jeunes filles, notamment les étudiantes dont la crise sanitaire exacerbe la précarité. Récemment, Mme la députée a échangé avec des associations de l'université Paris-Est Créteil mobilisées sur ce sujet et qui, depuis le mois de mars 2020, ont installé une dizaine de distributeurs de protections périodiques au sein de leur campus universitaire. Au vu de la situation particulièrement préoccupante des étudiantes, il semble primordial que les établissements d'enseignement supérieur puissent également bénéficier d'un budget dédié à la lutte contre la précarité menstruelle. Ainsi, elle l'interroge sur la part du budget alloué aux établissements scolaires, et sur la possibilité de mettre en place un budget dédié à la lutte contre la précarité menstruelle au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur: Mme Albane Gaillot

Circonscription: Val-de-Marne (11e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 35968

Rubrique: Femmes

Ministère interrogé : Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances
Ministère attributaire : Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>2 février 2021</u>, page 839 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)